

AMAP DU BIGNON

Contrat GALETTES et/ou CRÊPES

De Septembre 2018 à Juillet 2019

Ceci est un contrat d'achat groupé de galettes et de crêpes, pour les adhérents de l'AMAP du Bignon à Orvault. Les galettes et les crêpes sont préparées et livrées par Florence et Franck LOQUET, Le Marchand de Galettes.

LE TITULAIRE :

Mr, Mme, Melle.....

Demeurant :

Tél. : Courriel :

Les crêpiers s'engagent à fournir des galettes et des crêpes issues de l'agriculture biologique.

Composition galettes de blé noir et provenance des matières premières :

Farine de Blé Noir : EARL Les Landes du Luquet à Vay (44)

Gros sel : Nicolas STAEBLER, Paludier à Assérac (44)

Eau filtrée – Adoucisseur Hygieau

Composition crêpes de froment et provenance des matières premières :

Farine de Froment : EARL Les Landes du Luquet à Vay (44)

Œufs : Pascal FOUGERE à Vay (44)

Lait cru : Rémi BESLE ou le GAEC de la Ferme des 7 Chemins à Plessé (44)

Sucre : Biocoop

Les galettes et les crêpes sont préparées le jour même ; emballées dans un film alimentaire, elles se gardent 5 jours dans la partie moins froide d'un réfrigérateur (par exemple le bac à légumes).

Les distributions ont lieu tous les mercredis de 18h00 à 19h30.

L'adhérent peut choisir une livraison hebdomadaire ou à la quinzaine (semaine paire ou impaire). Il s'engage à venir prendre ses galettes et/ou ses crêpes aux dates prévues ou à les faire récupérer par une personne de son choix (en cas d'oubli, le panier ne sera ni remplacé ni remboursé). Il s'engage à assurer au moins une permanence et son remplacement en cas d'empêchement, il adhère à la charte des AMAP.

**ATTENTION : Il n'y aura pas de distribution pendant les vacances de la Toussaint et Noël
Il y aura 1 seule livraison en Février**

Il y aura 18 distributions sur la période allant du 05 septembre 2018 au 03 juillet 2019 pour **les contrats en quinzaine (semaine paire)** :

Sept 18	Oct 18	Nov 18	Déc 18	Janv 19	Févr 19	Mars 19	Avril 19	Mai 19	Juin 19	Juill 19
05-19	03-17	14-28	12	09-23	06	06-20	03-17	15-29	12-26	

Il y aura 18 distributions sur la période allant du 05 septembre 2018 au 03 juillet 2019 pour **les contrats en quinzaine (semaine impaire)** :

Sept 18	Oct 18	Nov 18	Déc 18	Janv 19	Févr 19	Mars 19	Avril 19	Mai 19	Juin 19	Juil 19
12-26	10	07-21	05-19	16-30	06	13-27	10-24	22	05-19	03

Il y aura 35 distributions sur la période allant du 05 septembre 2018 au 03 juillet 2019 pour **les contrats hebdomadaires** :

Sept 18	Oct 18	Nov 18	Déc 18	Janv 19	Févr 19	Mars 19	Avril 19	Mai 19	Juin 19	Juil 19
05-12-19-26	03-10-17	07-14-21-28	05-12-19	09-16-23-30	06	06-13-20-27	03-10-17-24	15-22-29	05-12-19-26	03

GALETTES

Quantité	Prix/Distribution	Hebdo ou Quinzaine	Hebdo Montant	Quinzaine Montant
2	1.40 €		1.40 x 35 = 49,00 €	1.40 x 18 = 25,20 €
3	2.10 €		2.10 x 35 = 73,50 €	2.10 x 18 = 37,80 €
4	2.80 €		2.80 x 35 = 98,00 €	2.80 x 18 = 50,40 €
5	3.50 €		3.50 x 35 = 122,50 €	3.50 x 18 = 63,00 €
6	4.20 €		4.20 x 35 = 147,00 €	4.20 x 18 = 75,60 €
7	4.90 €		4.90 x 35 = 171,50 €	4.90 x 18 = 88,20 €
8	5.60 €		5.60 x 35 = 196,00 €	5.60 x 18 = 100,80 €
Autre				

CREPES

Quantité	Prix/Distribution	Hebdo ou Quinzaine	Hebdo Montant	Quinzaine Montant
2	1.40 €		1.40 x 35 = 49,00 €	1.40 x 18 = 25,20 €
3	2.10 €		2.10 x 35 = 73,50 €	2.10 x 18 = 37,80 €
4	2.80 €		2.80 x 35 = 98,00 €	2.80 x 18 = 50,40 €
5	3.50 €		3.50 x 35 = 122,50 €	3.50 x 18 = 63,00 €
6	4.20 €		4.20 x 35 = 147,00 €	4.20 x 18 = 75,60 €
7	4.90 €		4.90 x 35 = 171,50 €	4.90 x 18 = 88,20 €
8	5.60 €		5.60 x 35 = 196,00 €	5.60 x 18 = 100,80 €
Autre				

Règlement par chèque (11 chèques possibles) à l'ordre de « Le Marchand de Galettes ».

Engagement des parties :

Le producteur :

Je soussignée Florence LOQUET déclare avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent, notamment le respect de la Charte des AMAP et confirme mon engagement au titre de ce contrat.

Date et signature :

Le titulaire :

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent, notamment le respect de la Charte des AMAP et confirme mon engagement au titre de ce contrat.

Date et signature :

Coordinateur référent :

Emmanuelle BREHERET
19, rue de Neuilly
44700 ORVAULT
em.breheret@gmail.com

Producteur :

Florence et Franck LOQUET
La Hamonais
44630 PLESSE
lemarchanddegallettes@gmail.com